

INTER ORDRE DES PHARMACIENS D'AFRIQUE

BUREAU EXECUTIF

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 17 Décembre 2012



Inter Ordre des Pharmaciens d'Afrique

N°2012- 004/IOPA/BE

Le PRESIDENT

A

*Madame La Présidente de la
Commission de l'union Africaine*

Objet : Demande de Statut d'Observateur
auprès de la Commission de l'Union Africaine

Madame la Présidente,

Les questions de santé sont, sans nul doute, une préoccupation quotidienne de l'Union Africaine. Sans santé des populations les principaux objectifs de l'UA consignés dans son acte constitutif ne seront pas atteints.

A côté des autres professionnels de santé, les pharmaciens contribuent de façon significative à la réalisation des objectifs de l'UA en matière de santé

La pharmacie est un domaine spécifique de santé et le pharmacien, spécialiste du médicament maîtrise mieux que quiconque tous les problèmes découlant de la conception, de la production, de la distribution et de l'administration des médicaments de qualité et au prix accessible aux populations africaines. C'est le principal but poursuivi par l'Inter Ordre des Pharmaciens d'Afrique (IOPA) qui a été créé en Juillet 1999 et qui compte aujourd'hui une vingtaine d'ordres nationaux des Pharmaciens.

La contrefaçon des produits de santé notamment du médicament se développe à grande vitesse et constitue cruellement une des plus grandes menaces pour la santé publique et la sécurité de nos sociétés.

Les préoccupations fondamentales des pharmaciens africains à travers leur Inter Ordre est et demeure la possibilité pour les populations d'Afrique d'accéder aux médicaments de qualité, évitant ainsi le piège mortel des produits contrefaits.

De façon quotidienne le Pharmacien se dépense dans la lutte contre les faux médicaments et œuvre inlassablement à l'interdiction de leur trafic multiforme et de leur consommation. En dépit de ce combat quotidien et des campagnes de

sensibilisation toujours menées par des Pharmaciens, en dépit des mesures de répression par les forces de sécurité et même malgré les progrès visibles en matière de disponibilité et d'accessibilité aux médicaments génériques réalisés par les Etats, la contrefaçon se développe et n'épargne aucun pays africain.

L'appel de Cotonou en octobre 2009 a rassemblé plusieurs de nos Chefs d'Etat et des Présidents des institutions internationales et a pris la résolution de lutter contre la production et le trafic des médicaments contrefaits ; cette déclaration a été perçue par les professionnels de la Pharmacie comme un appel à persévérer dans la lutte de protection des populations.

C'est dans cette optique que les pharmaciens à travers leurs ordres souhaitent que les gouvernements notamment ceux de l'Afrique affichent plus de volonté politique permanente dans la lutte contre ce fléau qui mine le développement de notre continent. Cette volonté pourrait se traduire par :

- l'adhésion à la convention MEDICRIME du conseil de l'Europe, ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe depuis le 28 octobre 2011 et procéder à sa signature effective. Cette convention criminalise clairement la production et le trafic des médicaments contrefaits ;
- l'harmonisation des politiques pharmaceutiques au niveau régional et sous-régional ;
- le suivi effectif du protocole signé à Libreville en 1998 en vue d'harmoniser la législation pharmaceutique et protéger les systèmes nationaux d'approvisionnement, notamment les centrales d'achat face aux initiatives internationales d'appui à des programmes spécifiques de lutte contre des maladies telles que le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose ;
- le renforcement du rôle des Ordres Professionnels notamment en ce qui concerne les décisions disciplinaires ;
- le renforcement du monopole pharmaceutique pour préserver la santé publique.

En plus de l'engagement des gouvernements, il est nécessaire de développer une politique de partenariat, de sorte à créer une synergie et à rendre le défi multisectoriel. Aussi les pharmaciens attendent des décideurs politiques :

- la promotion du partenariat public privé : notamment l'accès des pharmacies privées aux centrales d'achat pour permettre une meilleure accessibilité des populations aux médicaments essentiels génériques de qualité ;

- la réduction de la pression fiscale par la réduction des droits et taxes à l'importation des médicaments et des matières premières ainsi que le regroupement des promoteurs du secteur industriel
- la promotion de l'industrie pharmaceutique locale en supprimant les droits et taxes à l'importation des matières, intrants et équipements industriels
- la promotion de la Médecine traditionnelle Africaine et favoriser le développement du médicament traditionnel amélioré (M.T.A) pour une mobilisation optimale des ressources nationales.

C'est au regard de tout ce qui précède et en tenant compte du fait qu'on ne peut parler de santé en occultant les questions pharmaceutiques que l'Inter-Ordre demande son admission en qualité d'observateur à la Commission de l'Union Africaine.

Madame la Présidente, connaissant votre attachement personnel à la question sanitaire en général et à la question pharmaceutique en particulier, l'Inter-Ordre des Pharmaciens d'Afrique ne doute pas un instant de l'intérêt que vous porterez à leur demande à accompagner l'Union Africaine dans sa quête permanente de santé des populations africaines.

Veillez agréer, Madame la présidente, l'expression sincère de notre considération très distinguée.

Pièces jointes :

- Statuts et règlement intérieur de l'IOPA
- Autorisation d'association étrangère à but non lucratif en République du Mali

Dr PARE Laopan Jean